

FR

ANNEXE

**PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL 2021-2027
WALLIS ET FUTUNA**

1 Lignes générales de la coopération internationale de l'UE et Wallis et Futuna

Les îles de Wallis et Futuna sont un pays et territoire d'outre-mer français de l'Union européenne situé dans le Pacifique sud réparti en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. À égale distance des îles Fidji (280 km) et Samoa (370 km), entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, d'une superficie totale de 142 km², est le territoire français le plus éloigné de la métropole (16 000 km).

Wallis-et-Futuna est devenu territoire d'outre-mer français en 1961. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe le statut du Territoire, dit « statut de 1961 », en reconnaissant notamment l'existence des institutions coutumières en plus des institutions propres à la République. Ce statut a peu évolué depuis, bien que l'archipel soit devenu une Collectivité d'outre-mer à statut particulier en 2003. Cette organisation repose sur les institutions suivantes :

- L'État français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna ;
- L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour 5 ans, est l'organe délibérant du Territoire. Ses délibérations sont effectives après avoir été approuvées et rendues exécutoires par l'Administrateur supérieur ;
- Trois circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes (Uvea, Alo et Sigave), et dont l'Administrateur supérieur est le chef ;
- Les chefferies, une par royaume, comprennent un roi entouré de ministres. Elles gèrent, entre autres, les questions foncières et interviennent dans les affaires courantes du Territoire via le Conseil territorial et les Conseils de circonscription.

La population du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna est composée de 11 558 habitants¹ qui vivent pour les deux tiers à Wallis et un tiers à Futuna (densité de 85,9 habitants par km²). Il est constaté, depuis 40 ans, un exode de la population², essentiellement vers la Nouvelle-Calédonie (exploitation des mines de nickel dans les années 1970-1980, études supérieures, contraintes imposées par le marché du travail local). Ainsi, on dénombre aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, 22 520 personnes se désignant comme étant wallisiens et/ou futuniens,

¹ Chiffres du recensement juillet 2018

² La population diminue avec une baisse de 5,2 % entre 2013 et 2018 bien que cette diminution soit fois moins forte que celle des périodes précédentes (- 10,0 % entre 2003 et 2008, - 9,3 % entre 2008 et 2013) - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4219031>

soit 8,2% de la population³.

À l'importance des flux migratoires s'ajoute l'évolution des comportements en matière de natalité avec un indice de fécondité estimé à 2,2 enfants par femme en 2018 contre 4,5 en 1983. Le taux d'accroissement naturel a donc tendance à diminuer et ce phénomène est renforcé par le départ des générations de jeunes adultes. Aussi, la structure des familles évolue (réduction de la taille moyenne des ménages), le nombre d'habitants de l'archipel a tendance à décroître et la population vieillit. En 2018, les personnes de plus de 60 ans représentent 16,5 % de la population (+2,4 points par rapport à 2013) tandis que les jeunes de moins de 20 ans représentent 34,0 % de la population (-3,7 points par rapport à 2013).

L'évaluation du PIB de Wallis-et-Futuna⁴ a été chiffrée à 18 milliards de F CFP pour l'année 2005⁵ (150,84 millions €). Le PIB par habitant était d'environ 1,2 million de F CFP (10 148 €) en 2005, plaçant l'archipel en tête des petits États et territoires de la zone Pacifique en termes de niveau de vie, mais très en-dessous de la moyenne atteinte dans l'outre-mer français. Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de l'administration dans l'économie du Territoire qui concentre plus de la moitié de la création de richesses (54% du PIB en 2005) et se révèle être le moteur de l'activité locale puisque les autres secteurs (commerce et services marchands) en sont dépendants via les salaires versés et les travaux d'investissements engagés. Le secteur du commerce, soutenu par la consommation des ménages, concentre, quant à lui, près d'un tiers des employés du secteur privé et constitue également un secteur clé pour le Territoire, soutenu par la consommation des ménages.

En raison de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement des marchés potentiels, les exportations sont peu significatives. En l'absence d'impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés, le produit de la taxation des importations constitue la principale recette budgétaire du Territoire. En 2021, les recettes fiscales du Territoire s'élèvent à 25,98 millions d'EUR, en hausse de 16.9% sur un an, après une baisse de 3.5% en 2020. Cette augmentation est due à la hausse des taxes douanières, des impôts directs et des taxes diverses, représentant respectivement 68,9%, 8,7% et 22,4% des recettes fiscales du Territoire.

La population active a été estimée à 4 182 personnes lors du dernier recensement de 2018. À cette date, près de 47 % de la population en âge de travailler s'est déclarée active, contre 50 % en 2013 et 40 % en 2008. On note aussi un recul de la population active occupée (-12,6 % en 2018 par rapport à 2013), ce qui s'explique notamment par la stagnation de la situation économique sur les dernières années. Le taux de chômage est ainsi évalué à 17,4 % en 2018

³ Chiffres du recensement de 2019

⁴ Établie en 2008 par le CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer).

⁵ Aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée depuis cette date.

contre 8,8 % en 2013.

En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, le niveau et la nature des revenus des salariés du secteur privé, des revenus d'activité non salariaux et des autres revenus (fonciers, titres, etc.) ne peuvent être appréciés sur le Territoire.

1.1 Base de programmation

Pour relever le défi d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement, le Territoire des îles Wallis et Futuna s'est doté d'un document de programmation et de planification à long terme : **la stratégie de convergence des îles Wallis et Futuna 2019-2030**⁶.

Ce document, initié sous l'impulsion du Ministère de l'Outre-mer en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs de la trajectoire Outre-mer 5.0⁷, a été réalisé de manière consultative et participative avec les acteurs socio-économiques, les élus et les autorités coutumières et avec l'appui des services de l'État et du Territoire.

Cette stratégie de convergence qui détaille la vision du Territoire à long terme sur son développement durable, adapté, partagé et créateur de richesses, identifie 5 volets de développement déclinés chacun en plusieurs objectifs spécifiques :

1. Volet cohésion des territoires (priorités d'aménagement du Territoire, accès aux services) ;
2. Volet mobilité multimodale (priorisation des investissements à réaliser aux niveaux portuaire, routier et aéroportuaire) ;
3. Volet Territoire résilient ;
4. Volet Territoire d'innovation et de rayonnement ;
5. Volet cohésion sociale et employabilité.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a, en tenant compte de ses faiblesses et de ses atouts, identifié les potentiels et opportunités pour sa croissance parmi lesquelles la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et le développement d'un tourisme raisonné nécessitant, en amont, des travaux sur son désenclavement géographique et ses infrastructures primaires.

Depuis 1958, les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) sont associés à l'Union européenne pour la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'UE dans son ensemble. Cette association repose sur des objectifs, des principes et des valeurs qui sont communs aux PTOM, aux États membres dont

⁶ Avalisée par les 3 rois (Uvea, Alo et Sigave) lors du Conseil du Territoire du 12 juin 2019 et adoptée par l'Assemblée territoriale à l'occasion de la session administrative du 20 juin 2019 (Délibération n 35/AT/2019 du 20 juin 2019), la « Stratégie de convergence de Wallis et Futuna 2019-2030 » remplace la Stratégie de développement durable 2017-2030 : <https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/content/download/6381/42708/file/Strat%C3%A9gie%20de%20Convergence%20WF%202019-2030.pdf>

⁷ L'article 7 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique (dite loi EROM) prévoit l'adoption de plans de convergence dont l'opportunité de leur rédaction est laissée à l'appréciation des acteurs locaux pour les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution.

ils relèvent et à l'UE.

Les dispositions de la décision 2021/1764/UE du Conseil⁸ (DAOG), et notamment les articles 74 et suivants, confirment la mise à disposition d'une enveloppe financière pour les PTOM pour la période 2021-2027. Cette enveloppe financière inclut, entre autres, une allocation bilatérale destinée à soutenir leur stratégie de développement. Cette enveloppe financière doit également permettre d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et de développer l'économie et la société de Wallis et Futuna de manière durable et résiliente.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de coopération de l'UE dans la région Indo-Pacifique⁹, dont les PTOM sont parties prenantes, notamment, dans son domaine prioritaire de la transition verte. En outre, le programme contribuera directement à la stratégie "Global Gateway", puisqu'il ciblera des domaines clés tels que le désenclavement (connexion numérique et transports), l'atténuation du changement climatique et la résilience, ainsi que la formation de qualité.

1.2 Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le PTOM

Dans le cadre des 9^{ème} et 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) territoriaux, la coopération entre le Territoire et l'Union européenne a porté sur le désenclavement des îles Wallis et Futuna à travers le renforcement de la desserte maritime et des infrastructures portuaires. Cette coopération s'est poursuivie dans le cadre du 11^e FED territorial avec un soutien au désenclavement et au développement du secteur numérique sous la modalité de l'appui budgétaire avec un cofinancement de la stratégie sectorielle de développement numérique des îles Wallis et Futuna.

Le développement socio-économique étant le seul biais par lequel ralentir l'exode des populations précédemment évoqué, le Territoire souhaite faire émerger de nouveaux vecteurs de croissance économique et valoriser les travaux de désenclavement réalisés ces dernières années. S'inscrivant parfaitement dans la **Stratégie de convergence des îles Wallis et Futuna 2019-2030**, les autorités locales souhaitent que le prochain secteur de concentration vienne appuyer le développement socio-économique durable et inclusif du Territoire en soutenant notamment le tourisme durable et raisonné. Le secteur du tourisme a été identifié dans la Stratégie de convergence comme étant l'un des domaines d'activité essentiel à développer tant en termes de création d'emplois que d'activité pourvoyeuse de devises. Les îles de Wallis-et-Futuna disposent d'un réel potentiel touristique de niche : des îles offrant tous les attributs d'une destination du Pacifique, une coutume vivante et authentique, une culture de l'hospitalité et du partage, des sites patrimoniaux uniques. Le développement du secteur touristique, et plus globalement de l'offre de services sur le Territoire, suppose notamment un facteur d'attractivité pour la demande interne (résidents sur le Territoire), mais aussi pour la forte demande potentielle de wallisiens et futuniens résidents à l'étranger qui reviennent en visite sur le territoire (forte communauté en Nouvelle-Calédonie et en métropole)¹⁰.

⁸ Décision 2021/1764/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer, y compris le Groenland (OJ L 355, 7.10.2021, p. 6)

⁹ La stratégie de l'UE dans la région Indo-Pacifique a été présentée le 16 septembre 2021: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/jointcommunication_indo_pacific_en.pdf

¹⁰ Environ 22 500 wallisiens et futuniens sont résidents en Nouvelle-Calédonie, et plusieurs milliers sont en France métropolitaine et en Polynésie française.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna entend miser sur ses richesses naturelles (îlots, lagon, plages, lacs de cratères, forêt primaire...), sa culture et son authenticité (sites historiques, coutume) pour encourager et accompagner le développement de petites et moyennes entreprises et faire émerger une économie au service des personnes. Le faible développement actuel du tourisme permettra au Territoire de se démarquer en renforçant son aspect authentique comparé à des destinations de tourisme de masse. Aussi, ce développement touristique raisonné doit nécessairement intégrer une forte dimension de durabilité à la fois sociale et écologique et doit reposer sur la promotion et la valorisation du patrimoine immatériel de Wallis et Futuna, la préservation de sa biodiversité qui sont des atouts majeurs mais également assurer leur préservation pour un développement pérenne et prospère.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna s'est doté en 2020 d'une stratégie du développement touristique de Wallis et Futuna pour la période 2020-2027¹¹. Cette stratégie concrétise les ambitions de longues dates du Territoire puisque dès 1986, le Président de l'Assemblée territoriale indiquait déjà « Îles préservées mais accueillantes, îles préservées mais désireuses de se faire connaître, puisse cet album vous donner l'envie de nous rencontrer. Nous vous attendons »¹².

La stratégie sectorielle de développement touristique actuellement en vigueur s'articule autour de cinq objectifs fondamentaux :

1. la gouvernance et la coordination du secteur avec la création d'instances et de structure de gestion et de suivi,
2. le renforcement des capacités et la professionnalisation des acteurs du secteur et des porteurs de projets,
3. la promotion du Territoire et faire de Wallis et Futuna une destination touristique pour un tourisme raisonné et durable,
4. le renforcement de l'offre touristique, à la fois les hébergements touristiques et les activités de loisirs,
5. le renforcement de l'intégration régionale.

Cette stratégie en faveur d'un développement touristique à la fois économique, écologique et social sera actualisée et complétée pour tenir compte des priorités nouvelles du Territoire et des études en cours. Parmi ces études, il convient de noter en particulier celle portant sur la réforme des services de transport aérien et maritime et celle sur la réhabilitation et la valorisation des sites naturels terrestres ou marins emblématiques.

1.3 Justification et contexte, y compris les liens avec la Décision d'Association Outremer (DAOG), les politiques de l'UE et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le soutien au développement socio-économique durable et inclusif du Territoire, en soutenant notamment le tourisme durable et raisonné de Wallis et Futuna, respecte l'objectif de l'association de l'Union avec les PTOM à savoir « *la promotion du développement économique*

¹¹ Arrêté n° 2020-581 rendant exécutoire la délibération n° 03/AT/2020 du 30 juin 2020. <https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/content/download/10691/69491/file/Stratégie%20Tourisme%20Wallis%20et%20Futuna%202020-2025%20-%2030%2008%202021.pdf>

¹² Déclaration de M. Clovis LOGOLOGOFOLAU, président de l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna en 1986

et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble ». L'article 198 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne précise d'ailleurs que « l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent ».

Le choix de ce secteur de concentration est également cohérent avec la DAOG qui a « *pour objectif général de promouvoir le développement économique et social des PTOM et d'établir des relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble. L'association poursuit cet objectif général en améliorant la compétitivité des PTOM, en renforçant leur résilience, en réduisant leur vulnérabilité économique et environnementale et en promouvant leur coopération avec d'autres partenaires ».*

L'Article 5 de la Décision d'association précise d'ailleurs que « *la priorité est accordée à la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tels que :*

- a) la diversification des économies des PTOM, y compris la poursuite de leur intégration dans les économies mondiales et régionales ; (...)*
- d) la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue ;*
- e) la gestion durable des ressources naturelles, y compris la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques (...)* ».

L'article 26 de cette même décision rappelle que « *la coopération dans le domaine de l'accessibilité vise à (...) garantir un meilleur accès des PTOM aux réseaux de transport mondiaux » et que cette coopération « peut porter sur (...) le transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime ou par voie navigable. »*

Enfin, l'article 41 rappelle quant à lui que « *la coopération dans le domaine du tourisme peut porter sur :*

- a) des mesures visant à définir, à adapter et à élaborer des politiques pour un tourisme durable;*
- b) des mesures et des activités visant à développer et à favoriser un tourisme durable;*
- c) des mesures visant à intégrer le tourisme durable dans la vie sociale, culturelle et économique des citoyens des PTOM. »*

Lors de **l'accord de Paris sur le changement climatique**, les gouvernements du monde entier ont choisi une trajectoire plus durable pour notre planète et notre économie. Ainsi, **le programme à l'horizon 2030 des Nations unies** s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs doivent nous guider dans la préparation d'un avenir qui garantisse la stabilité, une planète saine, des sociétés justes, inclusives et résilientes ainsi que des économies prospères.

Le Territoire ambitionne de faire du tourisme un des leviers de son développement endogène. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce nouvel appui budgétaire doivent prêter une attention particulière aux interconnexions avec les **Objectifs de Développement Durable** précités. Le soutien au développement touristique des îles Wallis et Futuna permettra à l'Union Européenne de contribuer directement et indirectement à l'atteinte des ODD suivants :

- ODD n°3 et 12– Bonne santé et bien-être/ Consommation et production responsables. Le Territoire orientera une partie de ses actions sur la promotion des cultures traditionnelles biologiques favorisant une alimentation saine et locale. La consommation de produits

locaux et de mets traditionnels doit permettre de satisfaire les attentes des touristes désireux de mieux consommer mais aura aussi une incidence sur les modes de consommation et d'alimentation des wallisiens et futuniens.

- ODD n° 4 - Éducation de qualité. Les perspectives de développement touristique du Territoire seront accompagnées des mesures de formation et d'éducation nécessaires.
- ODD n° 6/ 7 et 15 - Eau propre et assainissement / Énergie propre. Le Territoire entend accompagner le renforcement de l'offre touristique en respectant l'environnement. La création d'hébergements touristiques, de lieux culturels devra respecter les normes environnementales et privilégier les énergies vertes et les systèmes d'assainissement respectueux de l'environnement.
- ODD n° 13 – Lutte contre les changements climatiques. Le Territoire, qui doit penser la mobilité collective sur les deux îles, s'engagera dans une mobilité touristique douce et durable.
- ODD n° 8 et 9 - Travail décent et croissance économique / Industrie, innovation et infrastructures. Le développement touristique raisonné et durable de Wallis et Futuna reposera sur les wallisiens et futuniens avec la création de TPE/PME dans le domaine de l'hôtellerie, restauration ou des activités de loisirs et sera créateur d'emplois et d'une croissance économique partagée. En lien avec le Plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III)¹³, le présent programme aura aussi comme objectif de contribuer à l'égalité des hommes et des femmes.
- ODD n° 14 – Vie aquatique. Le Territoire mise sur la préservation et la valorisation de ses richesses naturelles et notamment son lagon et des îlots pour son développement touristique qui fera de la préservation des côtes et des océans une priorité.

1.4 Durée du PIM et option de synchronisation

La durée du PIM pour le Territoire des îles Wallis et Futuna est de 7 ans. Le PIM sera synchronisé avec la version actualisée de la Stratégie du Développement Touristique du Territoire de Wallis et Futuna 2020-2027.

2 Soutien de l'UE par domaine prioritaire

2.1 Domaine prioritaire

L'objectif général du PIM 2021-2027 est de soutenir le développement socio-économique durable et inclusif du Territoire des îles Wallis et Futuna en contribuant notamment au développement durable et raisonné du secteur du tourisme. Il s'agit de contribuer à la transformation de ce territoire en soutenant sa croissance économique, en l'aidant à fixer ses populations et à construire des chaînes de valeur locales inclusives. Le secteur du tourisme est en effet un moteur important de la croissance économique, du développement des entreprises et de la création d'emplois, en particulier pour les femmes, les jeunes et les communautés locales. Le PIM a pour objectif de développer un environnement propice à l'entrepreneuriat et aux entreprises touristiques durables, d'investir dans le développement d'une main-d'œuvre touristique qualifiée afin de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

¹³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_2184

Le développement touristique souhaité par les îles Wallis et Futuna est en cohérence avec les priorités fixées par la Commission Européenne, notamment le Pacte vert et le parcours de transition pour le tourisme qui définit les objectifs et les actions pour réaliser la transition écologique et numérique et assurer la résilience du secteur.

Les interventions qui découleront de ce PIM intègrent les fondamentaux suivants :

1/ Favoriser l'usage des énergies renouvelables, le renforcement des modes de mobilité verte, l'assainissement des eaux usées pour réduire l'émission de gaz à effet de serre et préserver les ressources naturelles du Territoire, points fondamentaux de son attractivité,

2/ Favoriser un développement touristique inclusif au service des wallisiens et futuniens promouvant la création de petites et moyennes entreprises locales dans les secteurs de l'hôtellerie, restauration, des activités de loisirs ou culturelles, professionnalisation et développement de circuits de commercialisation des produits agricoles, d'élevage ou d'artisanat,

3/ Favoriser un développement touristique qui pourra s'appuyer sur une connectivité internet de qualité qui constituera un atout supplémentaire pour Wallis et Futuna et qui permettra de renforcer les actions de communication et de promotion de la destination.

2.1.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

En lien avec les préoccupations nationales, le plan de reconquête du secteur touristique annoncé par le Président de la République en juin 2021¹⁴, et sa stratégie de développement touristique, le Territoire des îles Wallis et Futuna entend promouvoir un développement touristique durable et raisonné reposant sur la protection et la valorisation de ses ressources naturelles. Pour y parvenir, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis¹⁵ :

Objectif spécifique 1 – Poursuivre le désenclavement du Territoire des îles Wallis et Futuna et promouvoir la destination

Le Territoire des îles Wallis et Futuna, particulièrement dépendant des liaisons maritimes, aériennes et des réseaux de communication internationaux, devra poursuivre ses actions en faveur de son désenclavement afin d'assurer son développement économique, social et environnemental.

La période 2020-2030 sera ainsi marquée par la recherche de nouvelles opportunités pour assurer la desserte aérienne, maritime et numérique du Territoire dans le cadre notamment du renouvellement des concessions de service public mais également par un engagement pour l'amélioration des infrastructures existantes qu'il s'agisse des infrastructures portuaires, aéroportuaires ou numériques afin d'améliorer l'accueil des touristes et leurs expériences sur le Territoire.

Ces actions en faveur de l'accessibilité du Territoire devront être couplées au renforcement de la communication et à la promotion de la destination pour lutter efficacement contre l'isolement de Wallis et Futuna. Le Territoire, pleinement conscient de la place du numérique pour la promotion de la destination ou l'organisation d'un séjour touristique, entend optimiser la

¹⁴ Emmanuel Macron a annoncé le 2 juin 2021 un futur "plan de reconquête" et d'investissements dans le tourisme, qu'il n'a pas chiffré et qui portera sur 5 ans, en complément des aides apportées pour faire face à la crise sanitaire.

¹⁵ Le plan actualisé de la stratégie tourisme est susceptible d'évoluer jusqu'à son adoption par l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna.

transition numérique des entreprises et encourager l'innovation auprès des professionnels du secteur.

Objectif spécifique 2- Investir dans la formation et développer les compétences pour renforcer les capacités du Territoire

La stratégie sectorielle de développement touristique des îles Wallis et Futuna entend créer de la richesse et de nouvelles perspectives d'emplois qui permettront de fixer les populations, et notamment les jeunes, sur le Territoire. Pour cela, il est indispensable d'obtenir l'adhésion de l'ensemble de la population et de renforcer l'attractivité de la filière et la valorisation des métiers du tourisme.

Des formations adaptées seront proposées aux acteurs du secteur. Il s'agira d'améliorer et de développer le système de formation pour la satisfaction des besoins en compétences des entreprises, la promotion de l'emploi des femmes et des jeunes et l'amélioration de l'employabilité des travailleurs du secteur.

Les formations porteront sur les nouveaux métiers du tourisme durable (agent de valorisation du patrimoine, animateur en écotourisme, animateur d'activités en pleine nature, concepteur de loisirs verts) mais également sur les aspects plus généraux concernant la gestion d'une entreprise, la communication et la promotion de son activité.

En parallèle de ces formations certifiantes ou diplômantes, le Territoire proposera un accompagnement et une formation aux acteurs du secteur pour uniformiser l'offre de services et atteindre les standards internationaux. Il est notamment question de la mise en place d'une classification des hébergements et d'un accompagnement des hôteliers et des gérants de chambres d'hôtes pour les inciter à fournir un service de qualité répondant aux exigences des touristes internationaux.

Objectif spécifique 3 : Développer une offre de services durables fondés sur la circularité

Le Territoire entend encourager les investissements du secteur touristique respectueux de l'environnement pour une montée en qualité des infrastructures tout en accroissant les capacités d'accueil. Pour répondre à cette équation, il est nécessaire d'investir dans la circularité pour limiter la consommation d'énergie et d'eau, la production d'une grande quantité de déchets et éviter la surconsommation écologique. Des financements pourront être proposés pour assurer cette transition écologique des établissements touristiques (récupération d'eau de pluie, énergies renouvelables).

En parallèle des actions menées sur l'existant, il apparaît nécessaire d'identifier, de formaliser et d'étoffer l'offre de produits touristiques. Ainsi, des actions seront menées pour encourager et accompagner à la fois la création de nouvelles activités touristiques respectueuses de l'environnement (activités de plein air, activités culturelles ou encore activités de bien être) mais également encourager l'organisation d'évènements sportifs ou culturels susceptibles d'attirer des touristes.

Le Territoire souhaite maximiser l'impact du tourisme et ses retombées économiques au profit de sa population avec des actions pour développer le secteur primaire et l'artisanat. Le développement du secteur primaire doit permettre d'accroître la production locale pour fournir

les hôteliers et restaurateurs locaux, contribuer au développement d'un tourisme culinaire, permettre la création de produits touristiques nouveaux (pêche en haute mer, visite de tarodières) mais également développer les produits du Territoire susceptibles d'être vendus et ramenés par les touristes en séjour sur le Territoire (confitures, miel, farines locaux). Des actions spécifiques, en exploitant des synergies et complémentarités potentielles avec le programme régional pour les PTOM du Pacifique, seront également menées pour promouvoir les circuits courts et les produits locaux pour développer une économie circulaire et un tourisme culinaire. Ces actions impacteront directement les entreprises familiales et villageoises du Territoire et les TPE-PME du secteur de l'hôtellerie-restauration.

La culture wallisienne et futunienne qualifiée de vivante et attachante est identifiée comme un atout majeur du Territoire pour son développement touristique et il convient de la préserver et de la valoriser en proposant des expériences aux touristes (ateliers tressage, confection d'éventails) ou encore en proposant des produits artisanaux à la vente dont les retombées économiques seraient favorables pour tout le secteur de l'artisanat.

Objectif spécifique 4 - Développer l'économie locale, y compris le tourisme durable, au travers d'une approche de valorisation du patrimoine naturel et culturel

Le Territoire entend développer et promouvoir un tourisme de niches basé sur ses richesses naturelles et culturelles et sa biodiversité : le lagon, les îlots et les ressources marines de Wallis et de Futuna constituent des atouts fondamentaux du Territoire qui doivent être protégés et valorisés. Pour cela le Territoire entend soutenir la mise en œuvre de son schéma d'adduction d'eau potable et de son schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales ainsi que les investissements en matière de mise en conformité des installations d'assainissement dans un souci de préservation et de protection de la biodiversité marine.

Sur terre, l'histoire du Territoire marquée par la présence tongienne à Wallis, samoane à Futuna, le martyr de Saint Pierre Chanel, saint patron de l'Océanie, à Futuna-Alofi, ses forêts primaires, ses plantations constituent des atouts qu'il faut pouvoir rendre accessibles aux touristes. La réalisation d'aménagements durables sur le Territoire est un axe primordial du développement touristique des deux îles, la création de sentiers pédestres vers les sites touristiques et les bords de mer mais aussi des actions de mise en valeur de la qualité paysagère de l'espace public sont également prévus (trottoirs, éclairage public, espaces de détente).

Le Territoire des îles Wallis et Futuna ne dispose pas à l'heure actuelle de réseaux de transports en commun sur les deux îles ce qui offre une opportunité unique de penser et de créer une mobilité collective écologique en développant au niveau terrestre une offre non polluante (véhicule électrique, mobilité douce) complémentaire aux modes de transports maritimes, véritables expériences proposées aux touristes touristiques (pirogues traditionnelles, en canoë kayak, ou encore en planche à voile).

2.1.2 Résultats escomptés par objectif spécifique

Résultats liés à l'objectif spécifique 1 : Poursuivre le désenclavement du Territoire des îles Wallis et Futuna et promouvoir la destination

- L'accès au haut débit et la sécurisation des télécommunications extérieures du Territoire est assurée.

- Des améliorations sont apportées aux infrastructures portuaires et aéroportuaires du Territoire.
- Des actions de promotion du Territoire sont mises en œuvre notamment à travers le numérique.

Résultats liés à l'objectif spécifique 2 : Investir dans la formation et développer les compétences pour renforcer les capacités du Territoire

- L'attractivité de la filière touristique est renforcée.
- Un plan de formation des acteurs du secteur touristique est élaboré et mis en œuvre.
- Les acteurs locaux sont formés et accompagnés pour l'application d'un référentiel de qualité.

Résultats liés à l'objectif spécifique 3 : Développer une offre de services durables et fondés sur la circularité

- Des actions en faveur de la circularité sont réalisées,
- Les acteurs du secteur touristique sont accompagnés dans leur transition écologique.
- De nouvelles activités touristiques, respectueuses de l'environnement, sont créées.

Résultats liés à l'objectif spécifique 4 : Développer l'économie locale, y compris le tourisme durable, au travers d'une approche de valorisation du patrimoine naturel et culturel

- Les schémas d'adduction d'eau, d'assainissement et d'aménagement des eaux pluviales adoptés par le Territoire sont mis en œuvre.
- Des aménagements durables notamment aux abords des sites touristiques sont réalisés sur les deux îles.
- Des solutions d'écomobilité sont proposées sur le Territoire.

2.1.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

La grande diversité des contextes et des enjeux du Territoire des îles Wallis et Futuna ainsi que la fragilité des données disponibles rendent difficiles la définition d'indicateurs communs et quantifiables. Cependant, les indicateurs ci-dessous sont proposés à titre indicatifs :

Possibles indicateurs pour l'objet spécifique 1 :

- Taux de couverture du haut débit au sein des services publics /entreprises / population
- Nombre d'entrées annuelles de non-résidents par voie aérienne à Wallis.
- Montant des investissements réalisés dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires du Territoire.
- Nombre de consultations annuelles sur le portail promotionnel du Territoire et le site du tourisme de Wallis et Futuna.

Possibles indicateurs pour l'objectif spécifique 2 :

- Nombre d'actions de promotion du secteur touristique réalisées auprès des jeunes et des femmes/an
- Nombre de personnes formées dans le secteur touristique
- Création d'un référentiel de type « charte de tourisme durable »

Possibles indicateurs pour l'objectif spécifique 3 :

- Nombre d'actions en faveur de la circularité réalisées
- Nombre d'acteurs du secteur accompagnés dans leur transition écologique
- Nombre d'activités touristiques disponibles sur le Territoire

Possibles indicateurs pour l'objectif spécifique 4 :

- Nombre d'installations d'assainissement collectives ou non collectives mise aux normes,
- Nombre de sites culturels et espaces aménagés pour les touristes,
- Nombre d'actions engagées en faveur de l'éco mobilité.

2.1.4 Risques par domaine prioritaire

Risques	Niveau de Risque	Mesures d'atténuation
Faible adhésion des parties prenantes et difficultés de pilotage du projet.	Faible	Coordination du secteur touristique depuis plusieurs années (existence d'une fédération du tourisme, d'une fédération des restaurateurs) – Structuration des instances de pilotage et de concertation avec notamment la création d'un Conseil territorial du tourisme en 2019
Contexte économique compliqué qui empêche les différents acteurs à s'investir	Faible	Renforcement du dialogue avec les acteurs privés et avec les potentiels investisseurs. Mise à disposition de solutions d'investissements spécifiques.
Pandémie de Covid-19	Faible	Ouverture des frontières et levée des restrictions d'entrée sur le Territoire en juillet 2022.
Élections et changement des majorités politiques qui peuvent entraîner une modification des politiques publiques et des priorités.	Faible	Dialogue politique soutenu.

3. Complémentarité avec les initiatives de l'UE/des États membres dans le domaine prioritaire proposé

3.1 Initiatives européennes conjointes

La mise en place du PIM territorial s'inscrira dans un esprit de promotion de la coordination et des synergies avec les initiatives présentées ci-dessous, qui recouvrent également ou en partie le domaine prioritaire du présent PIM. Le Territoire de Wallis et Futuna pourra également adhérer à l'alliance verte et bleue telle que prévue dans le PIM des autres pays de la région du Pacifique.

À l'échelle régionale le tourisme est un levier de développement économique pour les Territoires français du Pacifique et pour l'ensemble des pays ACP. Le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et de la préservation des ressources à Wallis et Futuna est un enjeu partagé dans la région et constitue une opportunité d'échanges et de coopération

unique avec les pays voisins. Des synergies pourront être exploitées dans le cadre de la nouvelle enveloppe de la DOAG en soutien aux initiatives intra régionales.

Enfin, le prochain programme régional pour les PTOM du Pacifique soutiendra le bleuissement et le verdissement des systèmes alimentaires. Les interventions qui découleront de ce programme doivent intégrer les fondamentaux suivants : 1/ contribuer à l'autonomie alimentaire des territoires, 2/ contribuer à la restauration de la qualité des milieux et par conséquent favoriser un développement économique dit durable, 3/ contribuer à la diversification de la production locale, 4/ favoriser l'économie circulaire et 5/ favoriser l'accès à une alimentation bénéfique à tous. Elles soutiendront de manière complémentaire les actions engagées dans le cadre du PIM territorial de Wallis-et-Futuna.

Horizon Europe (ex Horizon 2020) : Horizon Europe est le nouveau programme d'investissement de l'UE pour la recherche et l'innovation (2021-2027) auquel les PTOM sont éligibles. L'objectif du programme est de renforcer la base scientifique et technologique des pays/territoires concernés, notamment en élaborant des solutions pour répondre à des priorités politiques telles que les transitions écologique et numérique. Le programme contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable et stimule la compétitivité et la croissance.

Les précédents Fonds Européens de Développement territoriaux ont d'ailleurs soutenu la mise en œuvre de la stratégie tourisme de Saint Pierre et Miquelon et celle de la Polynésie française pour la période 2014-2020.

Programme LIFE : Wallis et Futuna est éligible au programme européen pour l'environnement et le climat (LIFE) 2021-2027. L'objectif du programme est de contribuer à la transition vers une économie propre, circulaire, efficace sur le plan énergétique, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique, notamment par le passage à une énergie propre, afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que de stopper et d'inverser la perte de biodiversité.

Initiative KIWA : Wallis et Futuna bénéficie de l'initiative KIWA financée en grande partie par l'UE et la France et dont l'objectif est de soutenir des solutions fondées sur la nature en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique (pays tiers et PTOM).

Initiatives financées par la France :

À l'échelle nationale, la France s'est dotée d'un **quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA)** sur la période 2021-2025 d'un montant de 20 milliards d'euros pour répondre à trois grands enjeux socio-économiques auxquels Wallis et Futuna entend répondre également : la compétitivité des entreprises, la transition écologique et la résilience et la souveraineté.

La France a également mis en place **un fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable géré par l'agence de la transition écologique** et différentes enveloppes relatives à l'émergence d'entreprises ou à la protection de l'environnement directement en lien avec la stratégie tourisme de Wallis et Futuna.

Le projet **SWAP**, financé par l'AFD et mise en œuvre par le PROE au profit des pays et territoires du Pacifique, se concentre sur les problématiques de gestion durable des déchets dans la région Pacifique

3.2 Mesures d'appui

Le PIM territorial de Wallis et Futuna pourrait financer une assistance technique afin de coordonner la mise en œuvre des interventions qui en découlent et/ou pour renforcer les capacités humaines, techniques, administratives, statistiques et de coordination de l'ordonnateur territorial, ainsi que la communication stratégique. Ces besoins seront précisés ultérieurement durant la phase d'identification et formulation de l'intervention.

3.3 Soutien aux investissements

Dans le cadre de la nouvelle décision d'association outre-mer, le Territoire de Wallis et Futuna sera éligible au **Programme InvestEU** sur une base compétitive.

Dans le cadre du PIM 2021-2027, les territoires pourraient donc faire appel au fonds InvestEU afin de financer des solutions innovantes destinées aux filières du tourisme et de l'alimentation, de la nutrition, de l'agriculture ou plus simplement de favoriser l'investissement efficace et inclusif du secteur privé dans des systèmes agroalimentaires durables.

4. Aperçu financier

Montant indicatif global pour la première période du PTOM.

<i>Développement touristique durable</i>	<i>20,00M€</i>	<i>98,04%</i>
<i>Mesures d'appui</i>	<i>0,40 M€</i>	<i>1,96%</i>
<i>Total</i>	<i>20,40 M€</i>	<i>100%</i>

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention (voir modèle à la pièce jointe 1)

Cadre d'intervention

Domaine prioritaire : Soutien au développement socio-économique durable et inclusif de Wallis et Futuna, notamment via le tourisme durable et raisonné			
Objectif spécifique n° 1 : Poursuivre le désenclavement du Territoire des îles Wallis et Futuna et promouvoir la destination			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs (valeurs indicatives)	Sources de vérification
<ul style="list-style-type: none"> • L'accès au haut débit et la sécurisation des télécommunications extérieures du Territoire est assurée. • Des améliorations sont apportées aux infrastructures portuaires et aéroportuaires du Territoire. • Des actions de promotion du Territoire sont mises en œuvre notamment à travers le numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture du haut débit au sein des services publics /entreprises / population • Nombre d'entrées annuelles de non-résidents par voie aérienne à Wallis et par voie maritime à Wallis et à Futuna. • Montant des investissements réalisés dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires du Territoire. • Nombre de consultations annuelles sur le portail promotionnel du Territoire et le site du tourisme de Wallis et Futuna. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques en cours sur le taux de couverture du haut débit au sein des services publics /entreprises / population • Données en cours de recollement¹⁶ - Augmentation 15% sur la durée de la stratégie tourisme par rapport à 2019 • 3.979.558,95 € sur l'année 2020¹⁷ - Augmentation de 20% en 2025 par rapport à 2020 • 32.024 visites sur les sites du portail promotionnel du Territoire et celui du tourisme¹⁸ pour l'année 2020 - Augmentation de 5%/an 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du STSEE¹⁹ • Rapports du SEAC et du SAMPPB²⁰ • Extractions et statistiques des sites internes

¹⁶ À titre indicatif 15 985 passagers sont arrivés à Wallis et Futuna en 2019 – 10 190 en 2020 et 4 379 en 2021. Ces valeurs de référence ne distinguent pas résidents/non-résidents, le traitement des fiches d'entrées est en cours d'analyse par le STSEE.

¹⁷ 3.979.558,95 € mandatés en 2020 pour le projet de quai de Leava – Pas de mandatement CCT/État – En attente des chiffres du BT et SEAC

¹⁸ 28.814 visites pour le portail promotionnel mis en ligne en 2019 (principalement en provenance d'Europe et d'Océanie) et 3210 visites pour le site internet du tourisme entre le 05 octobre 2020, date de sa mise en œuvre ligne et le 31 décembre 2020.

¹⁹ Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques (STSEE)

²⁰ Service d'État de l'Aviation Civile (SEAC) et Service des Affaires Maritimes Ports, Phares et Balises (SAMPPB)

Objectif spécifique n° 2 : Investir dans la formation et développer les compétences pour renforcer les capacités du Territoire			
<ul style="list-style-type: none"> • L'attractivité de la filière touristique est renforcée. • Un plan de formation des acteurs du secteur touristique est élaboré et mis en œuvre. • Les acteurs locaux sont formés et accompagnés pour l'application d'un référentiel qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de promotion du secteur touristique réalisées auprès des jeunes et des femmes/an • Nombre de personnes formées dans le secteur touristique • Création d'un référentiel de type « charte de tourisme durable » 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 action réalisée sur l'année 2020 (participation à la journée des métiers VR) <ul style="list-style-type: none"> - 3 actions/an • 23 personnes en 2019 (3 Formations Post BAC – ~20 en section hôtellerie restauration sur 2019 1^{ère} et terminale) <ul style="list-style-type: none"> - +10 personnes par an par rapport à l'année précédente • 0 – En 2020 il n'existe aucun référentiel ou standards pour le classement ou l'identification des hôtels, restaurants ou activités. <ul style="list-style-type: none"> - 1 référentiel mis en place sur le Territoire en lien avec le tourisme sur toute la durée de mise en œuvre de la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du service des AED • Données et rapport du SITAS • Rapport du service des AED
Objectif spécifique n° 3 : Développer une offre de services durables et fondés sur la circularité			
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions en faveur de la circularité sont réalisées • Les acteurs du secteur touristique sont accompagnés dans leur transition écologique. • De nouvelles activités touristiques, respectueuses de l'environnement, sont créées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions en faveur de la circularité réalisées • Nombre d'acteurs du secteur accompagnés dans leur transition écologique • Nombre d'activités touristiques disponibles sur le Territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 actions réalisées • 0 acteurs du secteur touristique accompagnés dans leur transition écologique sur l'année 2020 <ul style="list-style-type: none"> - 15 acteurs accompagnés sur la durée de mise en œuvre de la stratégie tourisme • 16 activités recensées en 2020 (12 activités à Wallis et 4 à Futuna) <ul style="list-style-type: none"> - 30 activités recensées à la fin de la mise en œuvre de la stratégie tourisme 2027 (+14 par rapport à 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du service territorial de l'environnement • Rapport du service des AED
Objectif spécifique n° 4 : Développer l'économie locale, y compris le tourisme durable, au travers d'une approche de valorisation du patrimoine naturel et culturel			

<ul style="list-style-type: none"> • Les schémas d'adduction d'eau, d'assainissement et d'aménagement des eaux pluviales adoptés par le Territoire sont mis en œuvre. • Des aménagements durables notamment aux abords des sites touristiques sont réalisés sur les deux îles. • Des actions en faveur de l'éco mobilité sont proposées sur le Territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations d'assainissement collectives ou non collectives mise aux normes • Nombre de sites culturels et espaces aménagés pour les touristes • Nombre d'actions engagées en faveur de l'éco mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 installations d'assainissement mises aux normes sur l'année 2022 dans le cadre du programme PROTEGE <ul style="list-style-type: none"> - +15 nouvelles installations mises aux normes en 2027 par rapport à 2022 • 24 sites culturels aménagés en 2021 <ul style="list-style-type: none"> - +10 nouveaux sites - 34 sites à horizons 2027 • 0 en 2021 <ul style="list-style-type: none"> - À définir 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Service territorial de l'environnement • Rapport du service des affaires culturelles • Rapport du service des AED
---	---	---	--